

le bill modifiant le Tarif des douanes, et l'ordre n° 70, le bill modifiant la loi sur la taxe d'accise; par la suite, nous aborderons l'article n° 62, soit le projet de résolution sur la Société d'encouragement à l'industrie cinématographique canadienne, l'ordre n° 73, savoir le projet de résolution sur la Commission canadienne du lait et des produits dérivés; et un projet de résolution qui ne figure pas encore au *Feuilleton*, et qui porte sur la loi de l'assurance-récolte.

Nous nous proposons mardi de poursuivre en premier lieu l'étude de l'ordre n° 45, soit le projet de résolution portant sur le régime canadien d'assistance publique, puis l'ordre n° 66, la deuxième lecture du bill prévoyant le Fonds d'assistance à la santé. Ensuite, nous examinerons l'article n° 49 inscrit au *Feuilleton*, le projet de résolution prévoyant le transfert aux provinces d'une partie de

l'impôt sur le revenu des corporations d'utilité publique. Si nous terminons tous ces travaux, nous étudierons peut-être certains articles restés en plan à l'ordre du jour de lundi.

(A six heures, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)

[Les crédits suivants ont été adoptés aujourd'hui au comité des subsides.]

CONSEIL PRIVÉ:  
1, 5, 10, 15 et 20.

GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET LIEUTENANTS-  
GOUVERNEURS:  
1 et 5.

NORD CANADIEN ET RESSOURCES  
NATIONALES:  
30 et 35.

Fin du volume VI